## ARRÊTÉ PORTANT INSCRIPTION SUR LE **TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE** D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

## **AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

Le Maire de Semblançay,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 17/08/2021,

## ARRÊTE

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est fixé comme Article 1: suit pour l'année 2024 :

| Rang de classement | Identité de l'agent | Date d'avancement |
|--------------------|---------------------|-------------------|
| 1                  | CHEVALIER FRANCOISE | 01/06/2024        |

|              | Nombre de femmes | Nombre d'hommes |
|--------------|------------------|-----------------|
| Promouvables | 1                | 0               |
| Inscrits     | 1                | 0               |

Madame la Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou Article 2: affiché.

> Fait à Semblançay, le 2.4.1061.24. Le Maire,

Monsie

Le Maire,

o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir

devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la

publication du présent arrêté.